

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de MONFERRAN-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 8 mars 2017

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON Fabienne VITRICE Philippe NIVERT, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Anne-Cécile DELECROIX, Roger HEINIGER, Sophia PETIT, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- M. Christophe TOUNTEVICH a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 2- Mme Annie DEGEILH a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- Mme Christel BLASY a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 4- Mme Marie-Christine CLAIR a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD

Excusés : Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Christel BLASY, Marie-Christine CLAIR

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommé secrétaire : M. Pierre LOUBENS

(Mme DELTEIL est arrivée à 20 h 50 au niveau du point 2. Mme PETIT et M. HEINIGER sont arrivés à 21 h 03 au point 2.4)

Madame Anne-Cécile DELECROIX, première adjointe au maire de MONFERRAN-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis DIRAC, Président, remercie Mme DELECROIX et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Pierre LOUBENS est nommé secrétaire de séance.

Le Président demande aux membres présents d'approuver les comptes rendus des conseils du 6 décembre 2016, du 2 janvier et du 21 février 2017.

Mme NICOLAS demande que le compte rendu du 6 décembre 2016 soit modifié comme suit :

ORDRE DU JOUR DU 6 DÉCEMBRE 2016

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2016

PARTIE 1

~~Présentation par M. BRISCADIEU, président de « Culture Vélo », des actions économiques et touristiques sur le territoire communautaire.~~

Présentation par M. BRISCADIEU, président de « Cyclelab », des axes économie, filière, local et sportif du Vélopôle.

Présentation du projet UV.U.P. : « L'ISLE-JOURDAIN, Terre du de Vélo » par Mme NICOLAS.

PARTIE 1

Monsieur le Président donne la parole à M. BRISCADIEU, président de « Culture Vélo » « Cyclelab », qui a présenté, à l'appui d'un diaporama, les ~~actions économiques et touristiques~~ les axes économie, filière, local et sportif du Vélopôle sur le territoire communautaire.

Mme NICOLAS a pris ensuite la parole pour présenter le projet « Une Ville Un Projet (U.V.U.P.) : ~~L'ISLE-JOURDAIN, terre du vélo~~ » « Un Village, Un Produit (U.V.U.P.) : L'ISLE-JPOURDAIN, Terre de Vélo »

Le Président remercie les intervenants pour leur présentation et propose d'entamer les questions inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DU 14 MARS 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JANVIER 2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2017

1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	5
2. FINANCES.....	6
2.1 Examen et approbation des comptes de gestion 2016 du comptable public	6
2.2 Vote des comptes administratifs 2016	6
2.2.1 Budget principal.....	7
2.2.2 Budget annexe « Petite Enfance »	7
2.2.3 Budget annexe « Piscine »	8
2.2.4 Budget annexe « MCEF »	8
2.2.5 Budget annexe « Pont Peyrin 2 »	9
2.2.6 Budget annexe « Roulage »	10
2.2.7 Budget annexe « Espèche ».....	10
2.2.8 Budget annexe « Génibrat »	11
2.2.9 Budget annexe « Photovoltaïque ».....	12
2.3 Affectation des résultats 2016 du budget principal	12
2.4 Adoption du rapport sur les orientations budgétaires	12
2.5 Débat d'orientation budgétaire	13
3. COMMANDE PUBLIQUE	14
3.1 Signature de l'appel d'offre n° AO2016-02 : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal.....	14
4. ÉCONOMIE.....	15
4.1 Acquisition de la parcelle de M. DUCLOS pour la réalisation d'un bassin d'orage sur la Z.A. des Poumadères	15
4.2 Acquisition de la parcelle de M. et Mme BÉGUÉ pour l'extension de Pont-Peyrin	16
5. CULTURE	17
5.1 Avenant à la convention avec la fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Midi-Pyrénées.....	17

6. SPORT.....	17
6.1 Convention de mandat avec le SDEG pour l'électrification du terrain Laurent Garros de FRÉGOUVILLE	17
6.2 Piscine.....	18
6.3 Adoption du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).....	19
6.4 Adoption de la politique tarifaire.....	19
6.5 Convention tripartite sur le « J'apprends à nager »	21
6.6 Conventions de mises à disposition du bassin.....	21
6.7 Fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la buvette pour la saison 2017 ...	22
6.8 Fixation des ventes et tarifs de vente 2017 à la buvette.....	22
6.9 Participation publicitaire de Gercaugel.....	23
7. QUESTIONS DIVERSES	24

1. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCERNÉ	OBJET			MONTANTS	
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	H.T.	T.T.C.
26	14/02/2017	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CCFONT	Couches et compotes	370,82 €	426,73 €
27	14/02/2017	PETITE ENFANCE	PICHON 42553 LA TALAUDIERE CEDEX	CCFONT	Anti pince-doigts		109,13 €
28	14/02/2017	PETITE ENFANCE	CARREFOUR 32600 L'ISLE JOURDAIN	CFA	Lait maternisé		60,00 €
29	15/02/2017	SPORT TOURISME CULTURE	ENGIE COFELY	PISCINE	Onduleur (chaufferie)	342,50 €	411,00 €
30	15/02/2017	SPORT TOURISME CULTURE	SYCLOPE Electronique	PISCINE	Fourniture matériel Sonde chlore	451,84 €	542,21 €
31	16/02/2017	ECONOMIE	Bernard PAGES 32000 AUCH	ZA POUMADERES	Fournitures pour travaux voirie	1 918,40 €	2 302,08 €
32	16/02/2017	SPORT TOURISME CULTURE	GAZECHIM 34500 BEZIERS	PISCINE	Formation manipulation du chlore	1 550,00 €	1 860,00 €
33	16/02/2017	DIRECTION	LA DÉPÊCHE 31095 TOULOUSE	CCGT	Renouvellement de l'abonnement pour 2017		377,80 €
34	13/02/2017	AT	AREMAS INFORMATIQUE 32600 ISLE-JOURDAIN	ADS	Achat d'un poste informatique	905,70 €	1 086,84 €
35	21/02/2017	PETITE ENFANCE	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	MAISON ENFANCE	Nettoyage vitres		
36	21/02/2017	PETITE ENFANCE	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	CCFONT	Nettoyage vitres		
37	21/02/2017	PETITE ENFANCE	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	CCLIAS	Nettoyage vitres		
38	21/02/2017	PETITE ENFANCE	CRECHE AND CO 33700 MÉRIGNAC	CFA	Couches	134,89 €	161,87 €
39	21/02/2017	PETITE ENFANCE	L'ASSMAT 55800 REVIGNY SUR ORNAIN	CFA	Abonnement annuel		59,00 €
40	21/02/2017	SPORT TOURISME CULTURE	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	OTI	Nettoyage intérieur et extérieur ensemble des vitres	73,70 €	88,44 €
41	21/02/2017	SPORT TOURISME CULTURE	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	ECOLE DE MUSIQUE	Nettoyage intérieur et extérieur ensemble des vitres	447,50 €	537,00 €
42	21/02/2017	SPORT TOURISME CULTURE	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	MJC	Nettoyage intérieur et extérieur ensemble des vitres	295,00 €	354,00 €
43	21/02/2017	SPORT TOURISME	GIMONT NETTOYAGE	PISCINE et ABRI	Nettoyage baies vitrées et abri à hauteur	1 243,70 €	1 504,44 €

		CULTURE	32270 AUBIET		d'homme		
44	21/02/2017	DIRECTION	ACCORD INFORMATIQUE 81600 GAILLAC	CCGT	Maintenance logiciel Backup (service ADS) 1 an	85,00 €	101,66 €
45	21/02/2017	COMP.	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	CCGT	Nettoyage intérieur et extérieur ensemble des vitres	432,35 €	518,82 €
46	21/02/2017	COMP.	GIMONT NETTOYAGE 32270 AUBIET	POLE EMPLOI	Nettoyage intérieur et extérieur ensemble des vitres	309,10 €	370,92 €
47	21/02/2017	PREVENTION	Ô FLOWERS 31470 FONTENILLES	CCFONT	Bouquet de fleurs pour la naissance de Sarah MLINKO		45,00 €
48	21/02/2017	PREVENTION	RENAUD ARTISAN FLEURISTE 32600 ISLE-JOURDAIN	CCGT	Bouquet de fleurs pour la naissance de Selma SOUKRI		45,00 €
49	23/02/2017	COMMUNICATION	BCR IMPRIMEUR	CCGT	Enête de lettre		227,00 €
50	23/02/2017	COMMUNICATION	BCR IMPRIMEUR	CCGT	Enveloppes		434,00 €
51	23/02/2017	COMMUNICATION	BCR IMPRIMEUR	CCGT	Cartes de visites		115,00 €
52	23/02/2017	MARCHES PUBLICS	BUREAU CONCEPT 32000 AUCH	CCGT	MAPA 2017 : Fournitures de bureau, papeterie pour la CCGT ; LOT N°2 : PAPIER	6 500 € maximum	7 800 € maximum

Le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

2. FINANCES

2.1 Examen et approbation des comptes de gestion 2016 du comptable public

Les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que les comptes administratifs.

Ils sont établis à la clôture de l'exercice par le comptable public et sont, en tout point, similaires aux comptes administratifs 2016.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les comptes de gestion 2016.

2.2 Vote des comptes administratifs 2016

M. Georges BELOU, vice-président aux finances, a présenté le diaporama des comptes administratifs 2016 des budgets ci-dessous :

2.2.1 Budget principal

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	2 572 952,00 €
	Réalisé	1 033 749,16 €
	Restes à réaliser	833 686,00 €
Recettes	Prévus	2 572 952,00 €
	Réalisé	1 478 734,02 €
	Restes à réaliser	23 372,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	10 510 321,00 €
	Réalisé	8 714 169,31 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	10 510 321,00 €
	Réalisé	9 770 381,13 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	858 923,60 €
Fonctionnement	1 830 113,90 €
Résultat global	2 689 037,50 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.2 Budget annexe « Petite Enfance »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	2 127 499,00 €
	Réalisé	1 962 936,28 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	2 127 499,00 €
	Réalisé	1 962 936,28 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement	0,00 €
Résultat global	0,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.3 Budget annexe « Piscine »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	419 435,00 €
	Réalisé	316 221,12 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	419 435,00 €
	Réalisé	316 221,12 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Fonctionnement	0,00 €
Résultat global	0,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.4 Budget annexe « MCEF »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	34 412,00 €
	Réalisé	28 613,36 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	34 412,00 €
	Réalisé	22 213,42 €
	Restes à réaliser	/

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	86 892,00 €
----------	--------	-------------

	Réalisé	61 793,61 €
	Restes à réaliser /	
Recettes	Prévus	86 892,00 €
	Réalisé	70 923,88 €
	Restes à réaliser /	

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 12 196,59 €
Fonctionnement	7 923,14 €
Résultat global	- 4 273,45 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.5 Budget annexe « Pont Peyrin 2 »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	7 762 431,00 €
	Réalisé	3 875 511,00 €
	Restes à réaliser /	
Recettes	Prévus	7 762 431,00 €
	Réalisé	4 049 960,95 €
	Restes à réaliser /	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	7 770 433,00 €
	Réalisé	4 051 604,95 €
	Restes à réaliser /	
Recettes	Prévus	7 770 433,00 €
	Réalisé	3 962 918,00 €
	Restes à réaliser /	

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	174 449,95 €
Fonctionnement	- 88 686,95 €
Résultat global	85 763,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.6 Budget annexe « Roulage »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	8 406 091,00 €
	Réalisé	296 768,29 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	8 406 091,00 €
	Réalisé	100 000,00 €
	Restes à réaliser	/

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	9 019 445,00 €
	Réalisé	89 086,79 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	13 688 303,00 €
	Réalisé	613 462,03 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 196 768,29 €
Fonctionnement	524 375,24 €
Résultat global	327 606,95 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.7 Budget annexe « Espèche »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	1 449 964,00 €
	Réalisé	416 221,49 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 449 964,00 €
	Réalisé	612 667,61 €
	Restes à réaliser	/

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 736 146,00 €
	Réalisé	423 748,99 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 736 146,00 €
	Réalisé	416 222,22 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	196 446,12 €
Fonctionnement	- 7 526,77 €
Résultat global	188 919,35 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.8 Budget annexe « Génibrat »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	1 269 669,00 €
	Réalisé	16 954,83 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 269 669,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	/

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	1 299 037,00 €
	Réalisé	11 149,04 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	1 299 037,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 16 954,83 €
Fonctionnement	- 11 149,04 €
Résultat global	- 28 103,87 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.2.9 Budget annexe « Photovoltaïque »

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Francis IDRAC, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus	11 600,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	11 600,00 €
	Réalisé	0,00 €
	Restes à réaliser	/

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	26 218,00 €
	Réalisé	2 338,02€
	Restes à réaliser	/
Recettes	Prévus	26 218,00 €
	Réalisé	4 385,30 €
	Restes à réaliser	/

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	2 047,28 €
Résultat global	2 047,28 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2016.

2.3 Affectation des résultats 2016 du budget principal

Les conseillers décident de reporter les affectations de résultat 2016 au prochain conseil communautaire prévu le 11 avril 2017.

2.4 Adoption du rapport sur les orientations budgétaires

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions budgétaires pour les communes et les EPCI : « une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif 2015 ».

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, l'exécutif doit présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En outre, pour les communes de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport évoqué plus haut doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le rapport est présenté deux mois avant le vote du budget et donne lieu à un débat et à un vote. Il doit être transmis au représentant de l'État et être publié.

Après avoir pris connaissance du Powerpoint intitulé « débat d'orientation budgétaire 2017 » (annexe n° 2) et du programme pluriannuel 2016 – 2020 (annexe n° 3), le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport sur les orientations budgétaires incluant l'analyse rétro-prospective, le programme pluriannuel d'investissement et les arbitrages financiers.

2.5 Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2312-1), la tenue du débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif.

Le débat ne donne pas lieu à un vote, il doit cependant permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix (loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

M. IDRAC donne la parole à M. Éric JULLA, Directeur Sud de chez Ressources Consultants Finances, pour présenter aux conseillers communautaires son document intitulé « Les évolutions financières 2016 – 2020 : gérer l'incertitude ».

M. PAUL remercie l'intervention de M. JULLA et souhaiterait organiser une réunion publique au sein de laquelle l'expert financier pourrait expliquer, à la population et aux associations, la situation des finances de l'intercommunalité.

Mme PETIT s'interroge sur l'aspect financier sur la CCGT du transfert de la compétence Jeunesse et comment maîtriser la masse salariale dans ce contexte.

Mme DELTEIL précise que la CCGT va avoir besoin d'être accompagnée dans la réflexion de la mutualisation.

Mme VITRICE partage ce propos et souligne la clarté de l'exposé de M. JULLA.

M. JULLA explique que l'outil adapté est un pacte financier et fiscal et qu'une ville-centre permet de construire un service efficace dans le contexte de la mutualisation.

M. LOUBENS regrette que cet exposé n'ait pas été proposé avant la discussion d'attribution de subventions aux associations.

M. JULLA précise que la notion de commune nouvelle est intéressante, il aurait été préférable de développer davantage ce concept plutôt que des intercommunalités XXL. L'augmentation des impôts n'est pas inéluctable mais il doit y avoir une cohérence entre le service rendu et l'augmentation.

Mme DUCARROUGE : « Les communes ont-elles lissé leurs impôts au sein des autres intercommunalités dans d'autres régions de France ? »

M. JULLA : « Dans la mesure où les comptes administratifs sont publiés les communes sont transparentes sur la gestion de leurs comptes. Les pactes financiers dans les intercommunalités sont engagés au sein de nombreuses collectivités. »

Mme DELTEIL souligne que l'adhésion des communes à ce pacte nécessite l'écriture d'un projet de territoire.

M. LONGO s'interroge sur les évolutions du FPIC.

M. JULLA : « Il semblerait que la dotation 2017 soit inférieure à celle de 2016. Tant que le territoire continue à croître en nombre d'habitants, la CCGT recevra du FPIC mais ces attributions sont convoitées par les collectivités d'Île de France.

Mme NICOLAS : « L'accroissement de population nécessite davantage d'équipements et donc de dépenses. »

M. JULLA : « Il appartient à chaque collectivité de décider ou non de la construction de nouvelles infrastructures et la CCGT a la bonne taille pour assurer un développement harmonieux et efficient.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide des grandes orientations budgétaires pour l'année 2017.

3. COMMANDE PUBLIQUE

3.1 Signature de l'appel d'offre n° AO2016-02 : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal

Monsieur le Président rappelle que suite au transfert de la réalisation des documents d'urbanisme, acté dans les statuts de la CCGT par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2015, les membres du conseil communautaire ont décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH) et d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Afin de mettre en œuvre ces deux prestations, les membres du conseil communautaire ont également autorisé le Président à lancer un marché public.

Une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25 et 67 à 70 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée au mois d'octobre 2016 pour les lots suivants :

- ⇒ Lot n° 1 : Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (PLUIH)
- ⇒ Lot n° 2 : Élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI).

Pour rappel

Pour le lot n°1 / PLUi-H : la CAO a proposé de déclarer ce lot infructueux car les offres transmises étaient irrégulières. En effet, après constatation d'une inadéquation entre la demande formulée dans le cahier des charges et les offres des soumissionnaires répondant au lot n° 1 (PLUi-H), le conseil communautaire du 6 décembre 2016 a considéré les deux offres irrégulières et donc de fait, a déclaré ce lot infructueux. La déclaration de cette consultation infructueuse étant l'une des modalités d'interruption d'une procédure de passation d'un marché public, prévue par l'article 98 du décret, une nouvelle consultation a été lancée pour le PLUi-H.

L'analyse technique et financière de chaque lot, réalisée selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, a été présentée lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 02/03/2017. Les membres de la CAO ont attribué, à l'unanimité, chaque lot au prestataire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse de la manière suivante :

- ✓ Lot n° 1- PLUIH : Groupement ATELIER URBAIN SEGUI & COLOMB – PLACE – OREADE/BRECHE – OTCE Infra pour un montant de 270 160 € HT ;
- ✓ Lot n° 2-RLPI : GO PUB Conseil pour un montant de 23 520€ HT.

M. PAUL expose la démarche de sélection du bureau d'études qui a été choisi par la CAO.

Mme DUCARROUGE précise que le CAUE 32 pourra conseiller la CCGT pour l'élaboration du PLUiH.

M. PAUL indique que c'est un partenaire incontournable qui est déjà associé à cette réflexion.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, considérant la décision de la Commission d'appel d'offres, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ d'autoriser le président à signer toutes les pièces consécutives de l'appel d'offres n° AO2016-02 : Elaboration du PLUIH et RLPI de la CCGT avec les titulaires visés ci-dessus
- ⇒ d'inscrire les crédits nécessaires au budget général.

4. ÉCONOMIE

4.1 Acquisition de la parcelle de M. DUCLOS pour la réalisation d'un bassin d'orage sur la Z.A. des Poumadères

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une étude a été menée par le bureau d'études ECR Environnement en 2016, pour réaliser un diagnostic des désordres hydrauliques sur la Z.A. des Poumadères à l'ISLE-JOURDAIN.

Suite à cette étude, il ressort que le scénario le plus adapté est la création d'un bassin d'orage au point le plus bas de la Z.A. des Poumadères. Ce point, se situe sur la parcelle BN 303, dont le propriétaire est Monsieur DUCLOS.

Afin de réaliser au mieux cet aménagement, la communauté de communes souhaite acquérir la parcelle cadastrée BN 303.

Après négociation, il est proposé d'acheter à Monsieur DUCLOS la parcelle BN 303 de 2 100m², au prix de 123 200 € H.T., réparti comme suit :

- ⇒ 100 000 € H.T. pour l'acquisition de la parcelle
- ⇒ 20 000 € H.T. d'indemnité de rupture de bail pour la société GPL&B
- ⇒ 3 000 € de frais notariaux

Le prix de vente étant inférieur à 184 000 €, il n'est pas obligatoire de saisir le service des Domaines.

Un fond de concours pour l'acquisition du foncier sera sollicité auprès de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN.

Mme DELTEIL interroge la CCGT sur la fiabilité juridique de cette décision et sur le précédent que la décision pourrait créer.

Mme VITRICE indique que l'achat s'élève à 57 le m² alors que la CCGT le vend pour l'économie à 30 € le m². Le prix peut-il être négocié ? »

M. IDRAC rappelle qu'il s'agit de compenser une défaillance car le bassin d'orage n'a pas été prévu et cette parcelle est le seul foncier disponible pour construire cet ouvrage.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 abstentions) :

- ⇒ **d'acheter la parcelle cadastrée BN 303, d'une superficie totale de 2 100 m² au prix de 123 200 € H.T. pour réaliser le projet ci-dessus,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à solliciter un fond de concours auprès de la mairie de l'ISLE-JOURDAIN,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.**

4.2 Acquisition de la parcelle de M. et Mme BÉGUÉ pour l'extension de Pont-Peyrin 3.

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'extension de la Z.A. de Pont-Peyrin, des négociations sont en cours pour l'acquisition des parcelles adjacentes à celles de la collectivité.

En ce sens, M. Le Président a rencontré la famille BÉGUÉ qui est vendeuse de la parcelle cadastrée CO 173, d'une superficie totale de 15 795 m².

Après négociation, il est proposé d'acheter à Monsieur et Madame BÉGUÉ la parcelle CO 173 de 15 795 m², au prix de 7 € le mètre carré, soit 110 565 €.

Le prix de vente étant inférieur à 184 000 €, il n'est pas obligatoire de saisir le service des Domaines.

Mme BELOTTI souligne que le prix au m² est de 7 € hors taxes et non toutes taxes comprises.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ d'acheter la parcelle cadastrée CO 173, d'une superficie totale de 15 795 m² au prix de 113 165 € T.T.C. pour réaliser le projet ci-dessus,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et à recevoir par Maître JULIEN, notaire, tous les actes relatifs à ce dossier.

5. CULTURE

5.1 Avenant à la convention avec la fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de Midi-Pyrénées

La convention bipartite FRMJC/CCGT est triennale. Elle a également été signée initialement le 11 juin 2015. Elle porte essentiellement sur l'animation et l'accompagnement de projet et la participation financière de la CCGT à la FRMJC pour le versement de la subvention annuelle servant principalement à la rémunération du Directeur et à des frais annexes de gestion. Le montant à prévoir pour 2017 est révisé par avenant. L'aide accordée les deux années précédentes et le montant sollicité pour 2017 par avenant sont :

Année	2015 (convention sur 10 mois)	2016	2017
Montant	47 058,33 €	56 572 €	56 612 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 56 612 € à la fédération régionale des MJC de Midi-Pyrénées pour l'année 2017 (le montant analysé le 14 février 2017 se portait à 56 572 €).
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant annuel.

6. SPORT

6.1 Convention de mandat avec le SDEG pour l'électrification du terrain Laurent Garros de FRÉGOUVILLE

Monsieur Le Président, propose de passer une convention de mandat entre la communauté de communes et le syndicat départemental d'électrification du Gers dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage du terrain de sport de FRÉGOUVILLE.

Il donne lecture de la convention de mandat, jointe en annexe, qui précise la solution technique retenue, arrête le mode de financement et la rémunération du syndicat, le contrôle administratif et technique des travaux, les pénalités et la mise à disposition des ouvrages.

Il propose à l'assemblée de délibérer sur le montant des travaux, et les modalités financières et techniques.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ d'approuver le projet d'électrification et son montant pour 62 931,62 € TTC,
- ⇒ de solliciter de Monsieur le Président du SDEG une subvention de 15 735 € correspondant à 30 % du montant hors taxe des travaux d'électrification (52 450 € HT x 30 %),
- ⇒ de confier la réalisation des travaux au SDEG dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties,
- ⇒ d'autoriser Le Président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

6.2 Piscine

Monsieur Le Président fait part des activités nouvelles proposées par le responsable de l'équipement pour dynamiser le service rendu aux usagers et optimiser ainsi les dépenses liées à l'équipement, il s'agit :

- de l'activité sport santé adaptée : opération partenariale menée avec l'OIS,
- de l'opération partenariale « J'apprends à Nager », menée aussi en partenariat avec le club de natation et le comité national des sports et subventionnée par le CNDS,
- de la mise en place de cours de natation bi-hebdo : formule nouvelle proposés aux familles, plus souple, trois cycles proposés, équilibrée par les recettes,
- des soirées diurnes (ouverture jusqu'à 21 h 30 le jeudi en juin et juillet),
- de l'entraînement des comités d'entreprise pendant la pause méridienne, une fois par semaine sur des couloirs dédiés.

Les activités et les plages font l'objet d'annexes jointes et se rajoutent aux activités existantes :

- découverte milieu aquatique (enfants),
- aquagym,
- et cours de natation.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place des nouvelles activités.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ de valider les nouvelles activités proposées pour 2017,
- ⇒ de valider les horaires de fréquentation proposés,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces documents règlementaires.

6.3 Adoption du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Monsieur Le Président rappelle que dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la piscine gérée par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine par l'adoption d'un règlement intérieur pour la saison 2017. Conformément à la réglementation des zones de baignades ouvertes au public et d'accès payant, il est nécessaire également de revoir et d'afficher à la piscine un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours des bassins pour la saison 2017.

Il indique que le POSS fixe notamment la fréquentation maximale instantanée autorisée, l'organisation des secours par le personnel de la piscine lors d'un incident ainsi que les responsabilités engagées et les encadrements nécessaires lors de l'accueil des groupes et des établissements scolaires. Le POSS 2017 est en corrélation avec les activités qui sont actées sur le bassin pour la saison 2017.

Le Président propose de valider le règlement intérieur et le POSS proposés en annexe.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **d'adopter le règlement intérieur et le POSS de la piscine joints en annexes,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces documents règlementaires.**

6.4 Adoption de la politique tarifaire

Monsieur Le Président propose à l'assemblée la grille tarifaire des activités dispensées à la piscine. Le débat s'instaure et l'assemblée propose de revoir à la hausse la tarification.

Le Président soumet au vote la grille tarifaire 2017.

M. LONGO propose une augmentation des recettes :

- *en augmentant de 5 % le montant des abonnements (saison, mensuel et hebdomadaire),*
- *en augmentant de 3,50 € à 4 € l'entrée unique,*
- *de mettre en place un carnet de 10 entrées à 35 €.*

Mme VITRICE rappelle que le bureau a décidé d'engager une réflexion sur les évolutions de la tarification sur plusieurs années.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **d'augmenter de 5 % les tarifs sur les abonnements,**
- ⇒ **de porter le ticket unitaire d'entrée à 4,00 €,**
- ⇒ **de porter le prix de la carte 10 entrées « adulte » à 35,00 €,**
- ⇒ **de maintenir les autres tarifs,**

⇒ de valider la nouvelle grille tarifaire telle que suit :

TARIFS PISCINE TERRITORIALE 2017 - FRÉQUENTATION -	
ABONNEMENTS SAISON	
Habitants CCGT	
Saison adulte (+14 ans)	100,00 €
Saison enfant (6 ans - 14 ans)	50,00 €
Habitants extérieur CCGT	
Saison adulte (+14 ans)	150,00 €
Saison enfant (6 ans -14 ans)	75,00 €
ABONNEMENTS MENSUELS	
Habitants CCGT	
Abonnement mensuel adulte (+ 14ans)	40,00 €
Abonnement mensuel enfant (6 ans - 14 ans)	20,00 €
Habitants des communes extérieures au territoire de la Gascogne Toulousaine	
Abonnement mensuel adulte (+ 14ans)	50,00 €
Abonnement mensuel enfant (6 ans - 14 ans)	25,00 €
ABONNEMENTS HEBDOMADAIRES DE JUILLET à AOUT	
Abonnement hebdomadaire (uniquement en juillet et août de jour à jour) ADULTE	25,00 €
Abonnement hebdomadaire (uniquement en juillet et août de jour à jour) ENFANT	10,00 €
ENTRÉES JOURNALIÈRES	
Adultes (+14 ans)	3,50 €
Enfant (6 ans -14 ans)	1,50 €
TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS et ACCUEIL JEUNES	
Adultes (+14 ans)	1,00 €
Enfant (6 ans -14 ans)	1,00 €
TARIFS GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRES extérieurs CCGT et ÉLÈVES SECONDAIRES	
	Le bassin en 2017
Primaire	15,00 € /h
Secondaire collégiens (public ou privé)	15,00 € /h
Secondaire lycéens (<i>actualisation annuelle</i>)	29,83 € /h
CARTES 10 ENTRÉES	
Adultes (+14 ans)	25,00 €
Enfant (6 ans - 14 ans)	10,00 €
GRATUITÉS PISCINE TERRITORIALE	
Enfant moins de 6 ans	Gratuit
Groupes scolaires primaires de la CCGT, enseignants et accompagnants	Gratuit
Participation à l'opération « Été Jeunes" de l'année	Gratuit
Sapeurs-pompiers du centre de secours de la CCGT / Gendarmerie de la CCGT / Police municipale de l'ISLE-JOURDAIN	Gratuit
Visiteurs	Gratuit
Personnes porteuses de handicap (sur justificatifs)	Gratuit
Accompagnant d'une personne en situation de handicap (sur justificatifs)	Gratuit
TARIFS PISCINE TERRITORIALE - ACTIVITÉS	
LOCATION TRANSAT	2,00 €
AQUAGYM (la séance)	6,00 €
AQUAGYM le soir	5,00 €

Découverte du milieu aquatique	5,00 €
AQUAGYM (10 séances)	50,00 €
Leçons NATATION (la séance)	12,00 €
Leçons NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines	100,00 €
Reconduction du JAN (j'apprends à Nager Convention tripartite CNDS/club/CCGT)	<i>A définir</i>
Activité Sport Santé Adaptée en partenariat avec l'OIS	<i>Perçues par l'OIS</i>
Cours de natation bi-hebdo (enfants) – formule nouvelle accélérée	100,00 €
Soirée Diurne	<i>Coût entrée normale</i>
Entraînement comité d'entreprise (la séance)	5,00 €
Nouvelle carte (si perte de la 1ère)	2,00 €

6.5 Convention tripartite sur le « J'apprends à nager »

Monsieur Le Président rappelle que l'activité partenariale (club / collectivité) sur le « J'apprends à nager » fait l'objet d'une convention tripartite entre le comité Midi-Pyrénées de natation, le club de natation et la Communauté de communes.

Il propose à l'assemblée de délibérer sur la reconduction de ce partenariat pour 2017 et de l'autoriser à signer la convention qui définit les critères d'éligibilité, un volume d'heures de stage par enfant (10 h) et prévoit les prestations financières.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **de valider le partenariat Club / Comité régional de natation / Communauté de communes pour le « J'apprends à nager »,**
- ⇒ **d'autoriser le Président à signer la convention de prestation de service jointe en annexe et toute pièce relative à la mise en œuvre de l'action.**

6.6 Conventions de mises à disposition du bassin

Monsieur Le Président rappelle que la mise à disposition du bassin aux clubs doit être matérialisée par une convention pour des questions de responsabilité et d'organisation. La convention fixe les modalités de mise à disposition de la piscine intercommunale suivant les jours et horaires désignés en annexe :

- au profit de l'association SPLACH « natation » pour dispenser des activités de natation sur la saison 2017 soit :
 - le programme « J'apprends à nager » (programme d'apprentissage de la natation proposé à tous les enfants de 6 à 8 ans) ;
 - des cours de perfectionnement et d'entraînement ;
 - des cours d'aquagym ;
- au profit de l'association SPLACH « triathlon » pour les entraînements des triathlètes.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ de valider les plages de mise à disposition proposées en annexes,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition et de partenariat avec les clubs de natation et triathlon.

6.7 Fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la buvette pour la saison 2017

Monsieur Le Président rappelle que la buvette de la piscine intercommunale est en régie directe. Il convient de fixer les dates d'ouverture et fermeture de la buvette. L'ouverture de la buvette a une incidence sur le personnel affecté sur la buvette et à l'accueil.

Monsieur Le Président communique les éléments en faveur d'une plus large ouverture de ce service, soit dès l'ouverture du bassin jusqu'à sa fermeture : l'ouverture du bassin sur huit mois amène à repenser la nature et la qualité des services proposés aux administrés

- en leur permettant d'accéder à la buvette à la pause méridienne et le week-end, dès la période de printemps,
- en proposant l'accès tous les jours sur l'été,
- et en reconduisant l'ouverture méridienne et l'ouverture de la buvette le week-end à l'automne.

Monsieur Le Président indique que l'emplacement de la buvette à proximité de l'entrée permet d'assurer le service avec une grande souplesse et sans engendrer une augmentation systématique du volume horaire des agents.

Monsieur Le Président propose donc aux membres du conseil d'ouvrir la buvette sur toute la période d'ouverture du bassin pour l'année 2017.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ de valider les dates d'ouverture de buvette proposées, soit huit mois d'ouverture,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer tout document relatif au fonctionnement de la buvette.

6.8 Fixation des ventes et tarifs de vente 2017 à la buvette

Monsieur Le Président rappelle que la buvette de la piscine intercommunale est en régie directe et il qu'il convient de fixer les tarifs et les produits proposés à la vente. Il propose d'adopter la tarification 2016, soit :

Désignation	PRIX
MAGNUM Barre caramel et Nuts	1,50 €
MAGNUM Classic	2,30 €
MAGNUM Chocolat blanc	2,30 €

MAGNUM Amande	2,30 €
MAGNUM Double caramel	2,30 €
MAGNUM Infinity	2,30 €
MAGNUM Blanc-Fraise	2,50 €
MAGNUM Double-Chocolat	2,50 €
Cornetto-Enigma PISTACHE	2,00 €
Cornetto-Enigma FRAISE	2,00 €
Cornetto-Enigma CHOCOLAT	2,00 €
Cornetto-Enigma VANILLE	2,00 €
CHOC'N BALL	2,50 €
KING-CONE	2,50 €

CALIPO COLA	1,80 €
CALIPO shots BUBBLE-GUM	1,80 €
CALIPO shots CITRON COLA	2,00 €
Solero Exotique	1,50 €
Rocket framboise ananas orange	1,00 €
Super Twister orange fraise citron	1,80 €
Max X-POP	1,00 €
Push Up Haribo	2,00 €
CAFE ZERO	3,00 €
COOKIE DOUGH (150 ml) (nouveau)	3,00 €
WICH COOKIE (150 ml) (nouveau)	3,00 €

SODAS, JUS DE FRUITS (33 cl)	2,00 €
CAFÉ	1,20 €
EAU (50 cl)	1,00 €

DONUTS	1,00 €
TRIO DE MINI-BEIGNETS	1,50 €
GAUFFRE	2,00 €
CHIPS / POP CORN	1,00 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ de voter les ventes et les tarifs des produits de la buvette pour la saison 2017, tels que proposés,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer tout document relatif au fonctionnement de la buvette.

6.9 Participation publicitaire de Gercaugel

Monsieur le Président rappelle que pour l'ouverture de la buvette la communauté de communes fait appel à différents fournisseurs. La société GERCAUGEL, dépositaire de la marque MIKO, formule une proposition commerciale annuelle de 500 € par an.

Monsieur Le Président propose de voter la participation 2017.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ de voter la participation publicitaire 2017 GERCAUGEL pour un montant de 500 € nets,
- ⇒ d'inscrire cette recette dans le budget annexe de la piscine,
- ⇒ d'autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

7. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme DELTEIL propose une réunion le 10 avril 2017 avec la fédération des chasseurs sur la gestion différenciée des bords de route.
- ✓ M. DAROLLES annonce le séminaire PEDT qui aura lieu le lundi 20 mars 2017, de 14 h à 19 h 30, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN.
- ✓ M. DUBOSC rappelle le renouvellement du bureau du SICTOM Est de MAUVEZIN le 04/04/2017 et annonce sa candidature à la présidence.
- ✓ Mme DUCARROUGE souhaite un point sur les évolutions des coûts en comparaison : communes / CCGT.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 11 avril 2017, à RAZENGUES.

La séance est levée à 22 h30.

Le secrétaire de séance,

Pierre LOUBENS

Le Président,


Francis IDRAC

